



**Le Collectif de Défense des
Victimes de l'Amiante
Renault Ile-De-France
vous invite :**



Dans la salle du CE de RENAULT LARDY

1, Allée Cornuel 91510 LARDY

⇒ du 14 au 17 juin 2011 :

ANIMATION et EXPOSITION SUR L'AMIANTE

et notamment sur l'amiante à Renault

⇒ Vendredi 17 juin 2011 de 12h à 14h

EXPOSÉ et DÉBAT

**avec des victimes, des membres de l'Andeva et du collectif
amiante Renault, un représentant du cabinet Teissonnière...**

L'amiante chez Renault :

Un scandale et un problème toujours actuels

Chez Renault des milliers de salariés exposés

Des milliers de salariés ont été exposés ou sont encore exposés à l'amiante sur les sites Renault de la région parisienne : Boulogne-Billancourt, Ile Seguin, Flins, Saint-Ouen, Rueil, Lardy, Choisy-Le-Roi, dans les garages du réseau Renault, etc. L'intervention d'élus CHS-CT a même révélé de l'amiante au Technocentre !

Certains métiers ont été plus exposés que d'autres : tuyauteurs, ouvriers de maintenance et d'entretien, ouvriers des presses, des fonderies, des centrales thermiques, mécaniciens automobiles, monteurs sur chaîne (embrayages, freins), etc. L'exposition à l'amiante était dans ce cas la conséquence d'une manipulation directe de l'amiante : manutention, usinage, etc.

Beaucoup de salariés ont été ou sont encore exposés à l'amiante de manière indirecte et passive, en effet les bâtiments Renault étant truffés d'amiante : dalles au sol, faux-plafond, flocage, etc.

Les ingénieurs et cadres sont aussi concernés : comme le prouve le cas de Bernard décédé le 16 mai 2011 d'un cancer de la plèvre. Cet ingénieur du Technocentre venait de partir avec le PRV. Il avait été exposé à l'amiante lorsqu'il travaillait aux méthodes tôlerie de Flins et venait d'être reconnu en Maladie Professionnelle.

De l'amiante à Renault Lardy

La direction reconnaît elle-même que l'amiante est encore présente sur le site. Dans les bâtiments L4, L14, L15, L16, L17, L19, L24, L25, L39, L41, L42, L45. Mais en 2006 la direction nous a communiqué une liste dans laquelle il y avait aussi les bâtiments L11, L12, L23, L26, L29, L30, L32, L38, L40 et L49. Qu'est devenue l'amiante présente dans ces bâtiments ? Nous savons que bon nombre de ceux-ci ont été en travaux alors que les salariés continuaient à travailler dedans.

Comme de nombreux employeurs, Renault a utilisé l'amiante malgré la nocivité connue et avérée de ce matériau.

Nous avons malheureusement connus plusieurs décès dû à l'amiante, touchant des retraités mais aussi des collègues actifs.

A Rueil, le bâtiment B6 démolé récemment était un exemple de bâtiment amianté :

- **Cinq salariés qui y ont travaillé sont morts récemment d'un cancer des poumons.**
- **Trois d'entre eux ont été reconnus en Maladie Professionnelle due à l'exposition à l'amiante.**

Un collectif au service des salariés

Le collectif de défense des victimes de l'amiante chez Renault (Ile-de-France) a été créé auprès de l'ADDEVA 93 en 2007.

Il regroupe le collectif de Rueil créé un peu plus tôt, des salariés et des retraités de Renault.

Le collectif amiante a pour objectif d'aider et d'informer les salariés qui ont été exposés à l'amiante chez Renault ou qui se posent tout simplement des questions sur l'amiante.

Si le collectif s'occupe d'une cinquantaine de dossiers (reconnaissance de Maladie Professionnelle, faute inexcusable, rente pour les veuves...), ce n'est qu'une partie de l'iceberg.

Nous réclamons réparation et reconnaissance de la part de Renault en cas de maladie.

A toutes les fois que Renault est reconnu responsable et coupable, ses avocats s'appuient sur des vices de forme pour faire prononcer par les tribunaux « l'inopposabilité de la maladie professionnelle à l'employeur ». L'indemnisation est donc supportée par la branche accidents du travail / maladies professionnelles de la Sécurité sociale, elle-même financée non pas seulement par les seuls employeurs incriminés mais par tous les employeurs du pays.

Nous nous battons pour :

- que tous les salariés susceptibles d'avoir été exposés à l'amiante en soient informés et puissent bénéficier d'un suivi médical renforcé,
- que ce suivi médical soit complet : passage de scanners, fréquence suffisante des examens,
- que l'amiante soit totalement supprimée des sites Renault de la région parisienne,
- que les retraités bénéficient d'un suivi médical post-professionnel,
- que les salariés atteints d'une maladie soient reconnus en maladie professionnelle,
- que tous les salariés obtiennent réparation et reconnaissance de la part de Renault,
- que l'exemple de l'amiante serve de leçon pour notre employeur face aux nouveaux risques.

L'amiante, un problème lourd de conséquences humaines bien présent aujourd'hui et pour plusieurs décennies. Alors que les premières alertes sur les dangers de ce minéral datent de la fin du XIXème siècle, la chambre syndicale de l'amiante, branche du MEDEF de l'époque, écrivait encore en 1976 : « Les problèmes posés par l'amiante ne sont rien comparés aux immenses services qu'il nous rend chaque jour sans même que vous le sachiez » !

Pour toute information et contact : www.collectif-amiante-renault.org